

# Règlement du Concours d'Écriture 2019

## 1. L'ANCRE Maritaise, la Cabane de Montamer et la Médiathèque de Sainte-Marie de Ré, organisent un concours d'écriture.

Ce concours s'adresse à deux catégories :

- Adultes
- Enfants et adolescents (jusqu'à 18 ans)

## 2. Le thème du concours d'écriture est « **Imaginez la suite... d'un texte de Robert Béné** »

Robert Béné est un auteur de romans historiques et policiers, résidant à Sainte-Marie de Ré. Le texte proposé a été spécialement créé pour le concours d'écriture.

**Le sujet est à télécharger sur les sites des partenaires :**

**[www.ancremaritaise.fr](http://www.ancremaritaise.fr) / [www.renatureenvironnement.fr](http://www.renatureenvironnement.fr) / [www.mediathèque-saintemariedere.fr](http://www.mediathèque-saintemariedere.fr)**

## 3. La participation au concours est **gratuite**.

## 4. Chaque auteur ne peut soumettre qu'un seul texte. Les textes soumis devront :

- être écrits en français,
- avoir une longueur maximale de **2500 mots** dactylographiés (comprenant le texte proposé par Robert Béné qui contient 336 mots)
- être totalement originaux (jamais publiés).

Le genre littéraire est libre.

## 5. L'auteur qui soumet un texte au concours garantit expressément les organisateurs que l'œuvre soumise n'est pas un plagiat et qu'il en est le véritable auteur.

## 6. La date limite d'envoi des textes est le **14 Juillet 2019**

Les textes devront obligatoirement être envoyés sous la forme d'un fichier texte (Word ou équivalent, pas de PDF) à l'adresse suivante : [concoursecriture17740@gmail.com](mailto:concoursecriture17740@gmail.com).

Le texte devra être anonyme (pas de nom d'auteur dans le fichier).

Tout texte envoyé sous une autre forme ou ne respectant pas les conditions du règlement ne sera pas pris en compte.

## 7. Les textes soumis au concours seront évalués par un jury composé de membres de l'ANCRE Maritaise, de la Cabane de Montamer, de bibliothécaires et de la commune, ainsi que de Robert Béné.

Les critères d'appréciation des textes seront le respect du thème, la qualité de l'écriture et de la narration, ainsi que l'originalité.

## 9. Le jury choisira 3 lauréats par catégorie, qui seront récompensés.

## 10. Le palmarès du concours sera dévoilé le **Mercredi 14 Août 2019** lors d'une soirée de lecture et remise des prix dans le jardin de la Maison du Meunier à 19h00.

## 11. La participation au concours implique la pleine adhésion au présent règlement et l'acceptation des décisions du jury, qui sont sans appel. Elle implique aussi l'abandon par les auteurs de leurs droits relatifs à la publication et à la diffusion de leur texte sous forme de recueil.

## 12. Un minimum de 10 participants est nécessaire à la validité du concours.

